

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) - Formation Concepteur / Encadrant CONCEPTEUR - ENCADRANT



OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances de Concepteur/Encadrant liées aux travaux à proximité des réseaux, se préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

Compétences visées

- Connaître la réforme, les obligations et responsabilités
- Connaître la réglementation AIPR et DT-DICT
- Approfondir ses connaissances du Guide Technique
- Connaître les types de réseaux concernés
- Être capable d'identifier les risques métier
- Savoir adapter ses méthodes de travail

PUBLIC

Concepteur : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études...)

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier..

Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 7 heures.

Nombre de participants de 8 à 10 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la langue française
Pour l'examen par QCM, chaque stagiaire devra présenter une pièce d'identité valide au formateur

Textes officiels

Arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux



Programme détaillé

1- Partie théorique (6 heures)

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :

La réglementation DT _ DICT _ Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) _ Evaluation

Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT _ DICT

Les types de réseaux concernés (DT _ DICT) _ Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT _ DT-DICT conjointes)

_ Evaluation

DT suivie d'une DICT

- La préparation du projet _ Evaluation

- La préparation des travaux

DT-DICT conjointes _ « Régime simultané » _ Evaluation

L'exécution des travaux

- Les techniques de géo-détection

- Le marquage-piquetage _ Evaluation

- Les méthodes de travail non destructrices

- Cas particulier des travaux urgents - « ATU » _ Evaluation

- Application du « guide technique » _ Evaluation

- La reconnaissance sur le terrain et repérage cartographique _ Evaluation

- En cas de dommage, d'arrêt de chantier... _ Evaluation

2- Examen QCM (1 heure)

Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par CEPIM ou postes informatiques du client

(Pour l'examen sur nos tablettes, le client devra mettre à disposition un accès au réseau internet par Wi-Fi)

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Tablettes individuelles pour passer les tests

Modalités d'évaluations

Les acquis sont évalués par un examen de compétences QCM accessible sur une plate-forme dédiée

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr